



CSME

Conseil de santé mentale
étudiants

Dispositif porté
par l'Université de Lille,
l'EPSM de l'agglomération
Lilloise et le CROUS

Contact : csme-contact@univ-lille.fr



PRESENTATION DU CSME

Le conseil de santé mentale étudiants

Le CSME assure la coordination des acteurs en lien avec des étudiants présentant des besoins en santé mentale. L'objectif du CSME est de connecter tous ces acteurs afin d'assurer une prise en charge rapide et continue des étudiants.

- **Réseau** : Le CSME est un espace d'échange et de coopération entre les acteurs intervenant auprès d'étudiants de l'Université de Lille
- **Accompagnement** : Le CSME organise et fluidifie le parcours santé des étudiants
- **Expertise** : Le CSME collecte des données et recense les besoins de la population étudiante, celle-ci étant particulièrement à risque sur le plan psychiatrique.



Missions :

- Observation, veille sanitaire et sociale
- Amélioration de l'accès aux soins psychiatriques
- Prévention et promotion de la santé mentale
- Inclusion sociale, lutte contre l'exclusion et la stigmatisation

LES OUTILS DU CSME

La cellule d'orientation santé mentale

Outil à destination des acteurs de premières lignes : professionnels de l'Université et du CROUS

• Objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins en psychiatrie pour les étudiants qui le nécessitent
- Accompagner les professionnels dans la prise en charge de ces étudiants

• Missions :

- Appui méthodologique auprès des professionnels
- Mise en lien avec les acteurs de la psychiatrie

Pour recevoir le guide méthodologique et la fiche contact de la cellule : csme-contact@univ-lille.fr



Formations

• Formations flash :

Formations réalisées par des acteurs de la psychiatrie sur des thématiques ciblées, à destination des professionnels du sanitaire et du social de l'Université et du CROUS

• Sensibilisation à la santé mentale :

Formation Premier Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des professionnels de l'Université et du CROUS (puis dans un second temps des étudiants)



ESOPE : Equipe de Soins et d'Orientation de Psychiatrie pour les Etudiants

Equipe composée d'infirmiers spécialisés en psychiatrie et de psychiatres

• Organisation :

Au CROUS : permanences sans rendez-vous assurées du lundi au vendredi de 17h à 19h dans les résidences universitaires. Les objectifs sont d'établir un premier contact, d'évaluer le besoin en santé et d'orienter vers un suivi en fonction de la situation. Planning des permanences : <https://www.crous-lille.fr/action-sociale/permanences-esope/>

Au SUMPPS* : consultations sur rendez-vous assurées tous les jours sauf le mardi de 9h à 17h sur les trois centres de santé. Les objectifs sont d'accompagner les parcours de soins individuels, de favoriser l'accès au droit commun et de développer des interventions coordonnées

Toute demande de prise en charge doit d'abord passer par une évaluation faite par une infirmière ou un médecin au SUMPPS : 03 62 26 93 00

*SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé

CONSEILS PRATIQUES

- **Si un étudiant exprime ou semble être dans un état de mal-être, d'anxiété :**

Orientation vers le SUMPPS

L'étudiant sera reçu par une infirmière et/ou un médecin qui réaliseront une évaluation des besoins de l'étudiant et pourront débiter une prise en charge. Selon les situations, l'étudiant pourra être orienté vers un psychologue du SUMPPS, l'équipe ESOPE ou un partenaire extérieur.

Numéro de téléphone **03 62 26 93 00**

Retrouvez les adresses des centres de santé : www.univ-lille.fr/vie-des-campus/centre-de-sante-des-etudiants

- **Pour toute situation d'urgence psychiatrique (étudiant exprimant des idées suicidaires par exemple). Il existe deux types d'orientation :**

• Orientation vers Centre d'Accueil Permanent - Ilôt Psy :

si l'étudiant est en capacité de se déplacer et accepte de rencontrer un professionnel

Service d'urgence psychiatrique ouvert 24h/24, 7j/7 sans rendez-vous : 2 rue Desaix à Lille (arrêt de métro porte de Valenciennes).

Numéro de téléphone ouvert 24h/24 : 03 20 78 22 22

- **Appeler le SAMU (15) :** Si l'état de l'étudiant présente un caractère dangereux pour lui-même ou autrui avec un risque imminent

- **Pour toute question sociale :**

Orientation vers le service social du CROUS

(www.crous-lille.fr/action-sociale/rencontrer-assistante-sociale) ou le **service social du SUMPPS** : 03 62 26 93 00

- **Pour toute question relative à l'orientation d'un étudiant, ne pas hésiter à contacter le Conseil de Santé Mentale Etudiants**